

**INSTITUT NATIONAL
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
23, Avenue Franklin-D.-Roosevelt - PARIS-8^e**

ALAIN GIRARD

**ENQUÊTE NATIONALE
SUR
L'ORIENTATION ET LA SÉLECTION
DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE**



Extrait de "POPULATION"

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ORIENTATION ET LA SÉLECTION DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Cet article, faisant suite à une étude analogue dans le département de la Seine, donne les résultats d'une enquête par sondage, conduite dans l'ensemble de la France au printemps de 1954, sur l'orientation des enfants quittant l'école primaire avant la fin et à la fin de la scolarité obligatoire, aux environs de 11 à 12 ans, d'une part, et de 14 ans, d'autre part. Les résultats concernant ces deux groupes d'enfants sont présentés selon le milieu social, la dimension de la famille, l'âge et la réussite scolaire. Ils montrent l'influence déterminante de celle-ci sur l'orientation, mais aussi les obstacles qui s'opposent, dans certains cas, à la poursuite des études, pour des sujets dont les succès en classe attestent les aptitudes intellectuelles.

L'ENQUETE

L'objectif. La présente étude fait suite à un article paru sous le même titre dans une précédente livraison de *Population* (1), mais elle porte, non plus sur le département de la Seine, mais sur la France entière, à l'exclusion de ce département. Les objectifs sont donc les mêmes, et nous nous bornerons à les rappeler brièvement.

Le progrès social et le progrès technique entraînent chaque année un nombre plus grand d'enfants vers les études secondaires, techniques, et même supérieures. Mais l'accès à un niveau d'enseignement plus élevé est-il offert aux mieux doués ? Les postes les plus importants dans l'économie de demain, auxquels les études

(1) *Population* 1953, n° 4, pp. 649-672.

permettent de prétendre, seront-ils occupés par les meilleurs, ou seulement par ceux qui auront bénéficié au départ des plus grandes facilités ? Or, l'intérêt général, comme la justice sociale, commandent la meilleure utilisation des ressources humaines. Considérable est donc l'importance que présente la connaissance de l'orientation effective des enfants d'âge scolaire.

Le *Bureau Universitaire de Statistiques* (B.U.S.) dispose d'informations relatives à l'orientation des élèves à 11 ans et à la fin de la scolarité obligatoire. Mais ces informations, reposant sur un recensement annuel, ne suffisent pas pour la recherche entreprise; elles manquent de précisions, notamment sur l'origine sociale et la valeur scolaire des élèves. En procédant par sondage, il est possible de recueillir des renseignements plus nombreux et plus précis sur la situation des élèves. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation nationale, Direction générale du 1^{er} degré, et le Comité national de l'enseignement libre ont donné leur agrément à l'enquête de l'I.N.E.D., conduite en accord avec le B.U.S.

La méthode. La méthode employée, analogue à celle déjà utilisée pour le département de la Seine, consiste essentiellement à recueillir des documents de base, en adressant à une fraction des directeurs d'écoles un état à remplir comportant les renseignements suivants :

1° Identification de l'école ;

2° Nombre d'élèves qui ont quitté l'école à la fin de l'année scolaire 1952-1953 : a) avant la fin de la scolarité obligatoire ; b) à la fin de la scolarité obligatoire ;

3° Deux états nominatifs des élèves ayant quitté l'école, l'un comportant les élèves qui l'ont quittée avant la fin de la scolarité obligatoire, l'autre, ceux qui l'ont quittée à la fin de la scolarité obligatoire. Chacun de ces deux états apporte sur chaque enfant les indications ci-dessous :

a) Nom et prénoms, sexe, adresse, date de naissance, nombre d'enfants dans la famille, rang de naissance ;

b) Profession du père ;

c) Valeur scolaire appréciée par l'un des cinq termes : excellente, bonne, moyenne, médiocre, mauvaise ; l'obtention ou non du certificat d'études primaires ;

d) Activité présente.

La nouveauté par rapport à l'enquête conduite dans la Seine est que les directeurs d'écoles recevaient deux états au lieu d'un ; on cherchait, en effet, également des précisions sur les élèves qui ne restent pas à l'école primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, mais prennent leur orientation d'avenir aux environs de 11 ans. L'enquête dans la Seine confirmait, en effet, l'expérience des éducateurs : c'est, la plupart du temps, dès cet âge-là que se dessine l'orientation future des enfants.

On se trouve donc en présence non pas d'une, mais de deux enquêtes, selon l'âge auquel les enfants quittent l'enseignement primaire. Les résultats de ces deux enquêtes seront systématiquement rapprochés et comparés à ceux obtenus par le B.U.S. Mais celui-ci a fait porter son enquête, pour l'année 1953, sur les enfants de 11 ans, nés en 1942, et sur les enfants de 14 ans, nés en 1939. L'âge de sortie de l'école primaire, avant la fin ou à la fin de la scolarité obligatoire, n'étant pas limité à ces deux années, les comparaisons ne seront pas toujours aisées (1).

La formation de l'échantillon. Dans l'impossibilité de procéder à un tirage au sort individuel des élèves, il a été constitué un échantillon représentatif des écoles primaires de France, autres que celles de la Seine, publiques et privées, à l'exclusion des cours complémentaires, des classes primaires des lycées et collèges, des orphelinats, etc.

L'équipement scolaire en établissements d'enseignement secondaire ou d'enseignement technique, variant essentiellement selon l'importance des localités, et l'orientation des élèves étant en partie fonction de l'équipement scolaire local, l'échantillon a été fractionné en six strates, correspondant à la densité urbaine et à la localisation géographique des communes. Les six strates suivantes ont été distinguées :

- I. — Villes de plus de 100.000 habitants ;
- I'. — Banlieue des villes de plus de 100.000 habitants ;
- II. — Villes de 20.000 à 100.000 habitants, à l'exclusion de celles comprises dans la strate I' ;
- II'. — Banlieue des villes de 20.000 à 100.000 habitants ;
- III. — Cantons comprenant une ville de 5.000 à 20.000 habitants ;
- IV. — Autres cantons.

Pour la détermination des banlieues des villes de plus de 20.000 habitants, on a utilisé la liste des agglomérations multicommunales d'au moins 5.000 habitants, établie par Edouard BÉNARD (2).

Dans chacun des groupes I, I', II, II', les localités ont été classées selon l'importance de leur population légale lors du recensement de 1946, et à l'intérieur de chaque localité, les écoles ont été classées selon l'importance de leurs effectifs, appréciés d'après le nombre de classes en activité, indiqué par l'*Annuaire de l'Éducation nationale*, en même temps que leur liste complète. Le classement des écoles était opéré distinctement pour les écoles de garçons, les écoles de filles et les écoles mixtes.

(1) Pour 1954, le B.U.S. a demandé des informations relatives à tous les enfants qui ont quitté l'école primaire en juillet. Nous remercions M. René NAUDIN, chef du service statistique du B.U.S. qui a bien voulu nous communiquer les résultats de 1953 et a, en outre, suivi de très près l'enquête de l'I.N.E.D.

(2) *Population* 1952, n° 1, pp. 95-108.

Pour les groupes III et IV, l'unité de base retenue a été le canton. Le groupe III compte 503 cantons et le groupe IV 2.274, sur un total de 3.028 cantons pour la France entière, dont 42 pour la Seine. Dans les deux groupes, les cantons ont été classés selon l'importance de leur population légale, compte tenu, dans certains cas, des localités figurant déjà dans les groupes I' et II', banlieues des plus grandes villes.

La population comprise dans les six groupes est inégale et s'élève aux nombres ci-dessous, en milliers :

I	3.868	II'	472
I'	878	III	9.704
II	4.163	IV	16.651

Pour obtenir un échantillon d'importance voisine, dans chacun des quatre groupes I et I', II et II', III et IV, et d'une étendue suffisante pour procéder à des comparaisons valables, le tirage au sort des écoles a été effectué de la manière suivante :

1° Dans les groupes I, I', II et II', une école sur dix, comme dans l'enquête sur le département de la Seine ;

2° Dans le groupe III, tirage d'un canton sur dix, soit 50. Dans chaque canton, les localités étant préalablement classées selon l'importance de leur population, exploration systématique de toutes les écoles existant dans une localité sur deux, soit dans un canton, les localités portant un numéro pair, dans le suivant un numéro impair, etc.

3° Dans le groupe IV, même procédé que dans le groupe III : tirage d'un canton sur dix, soit 227, mais, dans chaque canton, exploration des écoles existant dans une commune sur trois, en décalant d'un rang, dans chaque canton, la première commune choisie.

Cet échantillonnage vaut pour l'ensemble des écoles publiques. Mais la liste complète des écoles privées n'étant rassemblée nulle part, les Inspecteurs d'académie ont bien voulu en dresser la liste pour leur département et l'adresser à l'I.N.E.D. pour toutes les communes figurant dans l'échantillon déjà constitué. Parmi ces écoles, presque toutes catholiques, les directeurs diocésains de l'enseignement libre ont bien voulu indiquer celles qui relèvent de leur obédience, permettant ainsi de procéder éventuellement à une analyse comparée entre les écoles privées catholiques et les autres.

Pour les villes de plus de 20.000 habitants et leur banlieue, il a été procédé, comme pour les écoles publiques, à un tirage au sort d'une école sur dix. Dans les autres localités, les documents étaient adressés à toutes les écoles privées, dans toutes les localités où il en existe.

Le déroulement de l'enquête. Les documents ont été envoyés aux directeurs et directrices d'école entre le 25 février et le 10 mars 1954. Ils comprenaient, outre les deux bordereaux d'enquête, une lettre exposant les objectifs de la recher-

che et des indications précises sur la manière de noter les renseignements demandés.

Trois relances ont été expédiées, les 10 avril, 25 avril et 11 mai, aux personnes qui n'avaient pas répondu à ces dates. Il a été recueilli ainsi, au plus tard dans le courant du mois de juin 1954, une proportion de réponses s'élevant à 84 %. Cette proportion est sensiblement la même dans les six groupes définis par le plan d'enquête, variant entre 79 % et 87 %. Il est possible d'avancer que le déchet, peu important, ne saurait constituer une source d'erreur systématique, susceptible de fausser le sens des résultats. Une telle remarque se trouve encore renforcée par le fait que les proportions de réponses sont également voisines pour l'enseignement public et l'enseignement privé d'une part, pour les écoles de garçons, les écoles de filles et les écoles mixtes d'autre part,

Toutes les réponses reçues ne sont pas utilisables. 88, soit 3,8 %, ont dû être écartées pour des raisons diverses : 29 directeurs nouvellement en fonctions n'ont pu fournir les indications demandées; 21 ont transmis seulement un état numérique des élèves ayant quitté leur école; 38 autres réponses émanent d'écoles fermées ou ne rentrant pas dans le cadre de l'étude (élèves trop jeunes, écoles de plein air ou de sanatorium, etc.). La proportion des réponses exploitables se trouve ainsi ramenée à 80 % (1).

Le tableau I donne, pour les six strates définies, le nombre d'écoles tirées au sort, le nombre et le pourcentage de réponses reçues aux différents moments, ce qui permet d'apprécier l'effet des relances, le nombre et le pourcentage de réponses utilisables.

TABLEAU I. L'ÉCHANTILLON CONSTITUÉ ET L'ÉCHANTILLON OBSERVÉ

Strates	Importance de la localité	Nombre d'écoles tirées au sort	Réponses reçues								Réponses exploitables			
			Après l'envoi des documents		Après la première relance		Après la deuxième relance		Après la troisième relance				Total	
			N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
I	Plus de 100.000 habitants	176	62	35	59	34	16	9	16	9	153	87	144	82
	Banlieue de 20 à 100.000 habitants	54	20	37	19	35	5	9	1	2	45	83	37	69
II	Banlieue de 20 à 100.000 habitants	239	65	27	68	29	29	12	28	12	190	80	166	69
	Cantons mi-ruraux mi-urbains	38	13	34	8	21	3	8	6	16	30	79	30	79
III	Cantons mi-ruraux mi-urbains	751	327	44	207	28	79	10	—	—	613	82	594	79
	Cantons ruraux	1565	731	47	429	27	152	10	—	—	1312	84	1284	82
ENSEMBLE		2823	1218	44	790	28	284	10	51	2	2343	84	2255*	80

* En outre, 5 réponses tardives n'ont pu prendre place dans le dépouillement.

(1) L'I.N.E.D. remercie toutes les personnes qui, aux différents échelons, ont bien voulu répondre favorablement à sa demande, administration centrale, autorités locales, directeurs et directrices d'écoles publiques et privées. L'enquête n'a été possible que grâce au concours actif et gracieux de toutes ces personnes.

L'échantillon. Le tableau II donne la structure de l'échantillon en écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé, comme en écoles de garçons, de filles et écoles mixtes. La proportion des écoles privées, 15 %, est très voisine de ce qu'elle est dans la réalité, 14 %, d'après les statistiques du B.U.S. La presque totalité des écoles privées observées relèvent de l'enseignement catholique, et il ne sera pas possible, dans l'analyse des résultats, d'étudier à part les écoles non catholiques. Enfin, les écoles de filles sont plus nombreuses que les écoles de garçons, pour l'enseignement privé, dans l'échantillon comme dans la réalité : la France entière compte, en effet, 3.130 écoles de garçons primaires privées contre 6.939 écoles de filles en 1950-1951, dont respectivement 133 et 242 dans le département de la Seine.

Les nombres d'élèves observés dans les écoles, selon le sexe, et selon le caractère public ou privé de l'enseignement, figurent également dans le tableau II. A la fin de la scolarité obligatoire, garçons et filles sont en nombres équivalents. Mais les garçons sont un peu plus nombreux, 52 % contre 48 %, parmi les élèves qui quittent l'école avant la fin de la scolarité obligatoire : cette différence exprime un souci un peu plus vif, chez les parents, de pousser leurs enfants vers les études et de les orienter le plus tôt possible quand il s'agit de garçons.

TABLEAU II. LA STRUCTURE DE L'ÉCHANTILLON SELON LE SEXE ET LA NATURE DE L'ENSEIGNEMENT

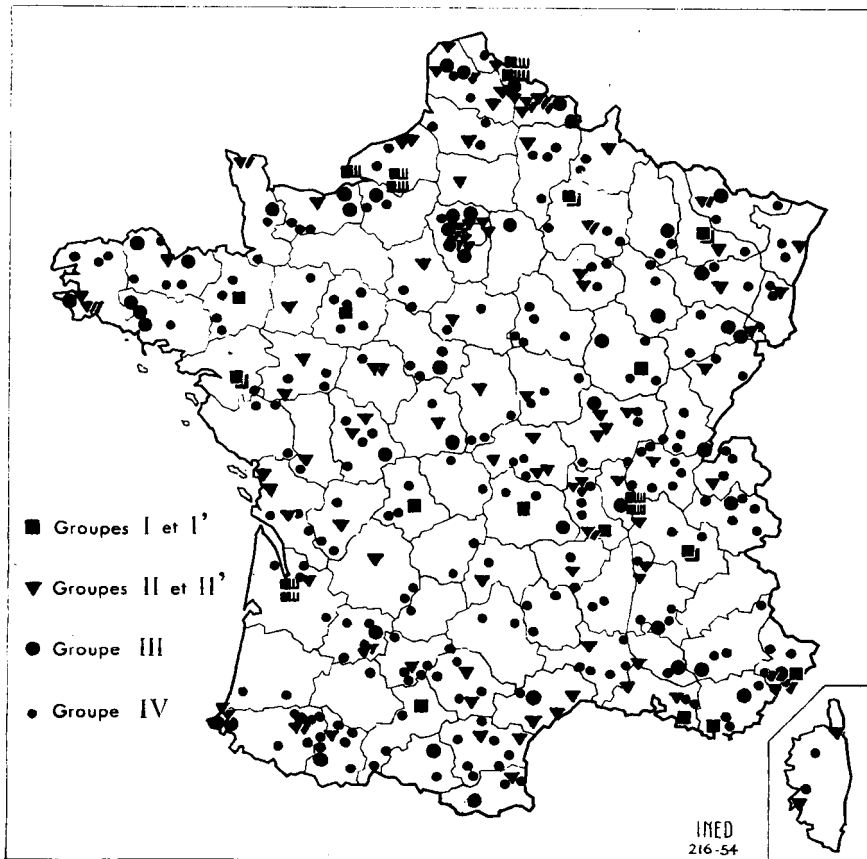
	Ecoles tirées au sort		Réponses utilisables		Elèves observés			
	Nombre	%	Nombre	%	Avant la fin de la scolarité		A la fin de la scolarité	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>Enseignement : Public</i>								
Garçons	596	21	473	21	2.236	43	5.627	43
Filles	600	21	479	21	1.922	37	5.207	40
Mixtes	1.166	42	962	43	—	—	—	—
<i>Privé catholique</i>								
Garçons	149	5	108	5	476	9	942	7
Filles	280	10	213	9	556	11	1.305	10
Mixtes	23	1	16	1	—	—	—	—
<i>Privé non catholique</i>								
Garçons	4	ε	2	ε	3	ε	17	ε
Filles	4	ε	1	ε	15	ε	25	ε
Mixtes	1	ε	1	ε	—	—	—	—
ENSEMBLE	2.823	100	2.253	100	5.208	100	13.123	100

Au total, l'enquête porte sur 18.331 élèves de l'enseignement primaire qui ont quitté l'école primaire élémentaire en juillet 1953, les uns, 5.208, avant la fin de la scolarité obligatoire, les autres, 13.123, à la fin de la scolarité obligatoire, aux environs de 14 ans. Les maîtres ont fourni des renseignements sur tous les élèves qui ont quitté leur école. Or, une proportion non négligeable de 320 enfants, soit 6 %, parmi ceux qui l'ont quittée avant la fin de la scolarité obligatoire, vont en réalité dans une autre école primaire, pour diverses raisons, déménagement des parents notamment. Ces élèves

ont été éliminés du champ de l'étude, de sorte que les 5.208 élèves indiqués ci-dessus représentent tous des enfants qui ont pris une orientation nouvelle. Leur répartition est la suivante dans les six groupes ayant servi de base au plan d'enquête :

TABLEAU III. RÉPARTITION DES ÉLÈVES OBSERVÉS

	Elèves ayant quitté l'école primaire	
	avant la fin de la scolarité obligatoire	à la fin de la scolarité obligatoire
I — Villes de plus de 100.000 habitants	1.105	2.110
I' — Banlieue	195	431
II — Villes de 20.000 à 100.000 habitants	1.152	2.113
II' — Banlieue	117	292
III — Cantons comptant une ville de 5.000 à 20.000 habitants	1.364	3.499
IV — Autres cantons	1.275	4.678
	5.208	13.123



Répartition géographique des écoles observées.
 Groupes I et I' : villes de plus de 100.000 habitants et banlieues.
 Groupes II et II' : villes de 20 à 100.000 habitants et banlieues.
 Groupe III : cantons comptant une ville de 20 à 100.000 habitants.
 Groupe IV : autres cantons.

La carte précédente permet de localiser les villes et les cantons dans lesquels s'est déroulée l'enquête. Tous les départements sont représentés, à l'exception de deux : l'Orne et les Hautes-Alpes. On voit que l'exploration a porté sur toutes les régions de France, les plus urbaines comme les plus rurales, les campagnes proches des grands centres, comme les campagnes reculées (1).

Dans les régions de l'Ouest (Bretagne, Anjou, Vendée), du Nord, ainsi que dans la région lyonnaise se trouvent de nombreuses écoles libres. Le régime scolaire particulier des écoles confessionnelles catholiques ou protestantes, dans les départements d'Alsace-Lorraine, a conduit à les considérer comme des écoles publiques.

(1) Nous tenons à la disposition des personnes qui désireraient les consulter les listes des villes et des cantons figurant dans l'échantillon, ainsi que la répartition par département des écoles tirées au sort, des écoles observées et du nombre d'élèves sur lesquels des renseignements ont été recueillis.